


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 31 JANVIER 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/06

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	SUSINI Ange
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	ZANETTACCI Alexia
NEGRONI-DESINI Vannina	ALESSANDRI Jérôme
ALESSANDRI Stéphanie	PAOLI Jean-Paul
CINOTTI Sandrine	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
NEGRONI-DESINI Vannina et ALESSANDRI Stéphanie donnent procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	
ALESSANDRI Jérôme et CINOTTI Sandrine donnent procuration à POGGI Dominique	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à SUSINI Ange	

OBJET : Plan de financement lié à l'acquisition d'une application portuaire.

Monsieur le Maire expose aux élus que le port de plaisance et de pêche de Cargèse poursuit une logique d'excellence environnementale, à l'image de son engagement dans la démarche liée à l'obtention de la certification européenne ports propres.

Monsieur le Maire propose, à l'instar de bon nombre de gestionnaires des ports de plaisance de Corse, que cet engagement environnemental se traduise également de manière numérique.

Ainsi, l'acquisition d'une application portuaire serait indiquée, afin d'y intégrer notamment :

- une partie « informations pratiques » dans laquelle le plaisancier serait informé quant à la démarche à suivre en cas de pollution visuelle ;
- un plan interactif du port, dans lequel les infrastructures essentielles à une bonne gestion des déchets apparaîtront (points de tri, sanitaires...)

- un lien vers l'application DONIA, qui fournit des cartes des écosystèmes marins extrêmement précises, qui permettent ainsi d'ancrer en dehors des herbiers sous-marins, dans le respect de la loi ;
- une partie portant sur les bonnes pratiques en mer (lien vers les différents arrêtés...);
- un lien vers le site de l'OEC ;
- un lien vers les cartographies rappelant la réglementation liée à la pêche de loisir ;
- l'envoi de notifications destinées à sensibiliser de façon dynamique les plaisanciers à l'environnement.

La partie environnementale serait ainsi riche et présente en filigrane dans tous les menus de l'application afin que l'objectif lié à la sensibilisation au respect de l'environnement soit atteint.

Cette application constituerait également l'opportunité de mieux communiquer auprès des usagers, en y intégrant notamment les données suivantes : une page d'accueil comprenant la description du port avec les éléments clés, des informations pratiques et touristiques (coordonnées GPS, contacts, événements communaux...), des détails sur les services portuaires, les tarifs, une foire aux questions, une partie dédiée aux réservations, une partie permettant de mettre en lumière le patrimoine à proximité ainsi que la réglementation en vigueur, une partie dédiée à la météo.

Le montant de cette acquisition est de 10 000 euros HT, étant précisé que l'Office de l'environnement de la Corse peut, dans le cadre de son règlement des aides, subventionner une telle opération.

Monsieur le Maire propose ainsi l'adoption du plan de financement qui suit :

Commune	30%	3 000 euros HT
Office de l'environnement	70%	7 000 euros HT
TOTAL	100%	10 000 euros HT

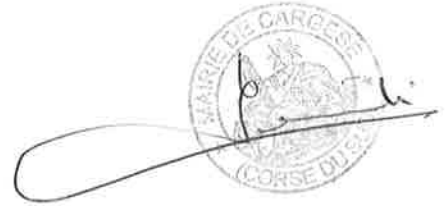
LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus et destiné à l'acquisition d'une application dédiée à l'information des usagers du port et leur sensibilisation au respect de l'environnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 6 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a circular official seal of the Municipality of Bastia, Corsica. The seal contains the text 'MAIRIE DE BASTIA' at the top and '(CORSE DU SUD)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending to the left and then looping back to the right.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.